

**DEPARTEMENT DE LA DROME      COMMUNE DE LA BAUME-CORNILLANE**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique SYLVESTRE, Maire.

**Date de la convocation** : 14/09/2021

Nombre de conseillers en exercice :11

**Présents** : BLANC Alexandre, CHARVE Bruno, LANCIEN Gaëlle, LECLERCQ Frédéric, MOURIQUAND André, PION Thierry, PRAL Isabelle, SYLVESTRE Dominique, THIVOLLE Brigitte.

**Absentes excusées** : CACHOT Sandrine, CASTAING Marithé,  
Secrétaire de séance : MOURIQUAND André

Arrivée de Mr BLANC Alexandre à 20h15

**1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal**

Compte rendu de la réunion du CM du 30 août 2021.

Départ de Mr CHARVE Bruno à 20H45.

Après l'ajout du paragraphe m), vote pour l'approbation du compte-rendu.

*Vote : 8 pour à l'unanimité des présents*

**2. Prise d'arrêté précisant les modalités de mise à disposition du public pour modification simplifiée du PLU**

Le Maire informe que l'arrêté permet de lancer la procédure de mise à disposition du public. Il s'agit uniquement de déplacer le STECAL de la zone Ae (du local de chasse).

**3. Urbanisme**

**a) Permis d'aménager pour le nouveau quartier**

Etudes des remarques du service d'instruction urbanisme (RAD's) et des réponses apportées par le cabinet URBARCHI.

Une réunion avec les cabinets URBARCHI et CEREG est prévue le vendredi 24 septembre afin d'étudier et d'apporter des réponses aux courriers échangés entre l'instructeur et le cabinet URBARCHI.

b) **Plainte d'un administré pour nuisances sonores** dues à l'activité agricole à proximité. Ce dernier, qui a été reçu en mairie, semble subir différentes nuisances sonores. Malgré plusieurs démarches que cet administré a tenté auprès de Mr GIRARD, la situation reste bloquée. Il paraît difficile que la mairie puisse intervenir.

**c) Envoi de lettres recommandées par la mairie pour infraction au code de l'urbanisme**

- Mr CADIOU en vue d'établir un procès-verbal de constatations des constructions non déclarées sur sa propriété (rendez-vous le 27 septembre à 10H00)

- Mr FAURE Daniel en vue d'établir également un procès-verbal de constatations des constructions non déclarées sur sa propriété (rendez-vous le 27 septembre à 08H00)

Envoi de courriers simples :

- Mr GIRARD Léo pour une construction qui se trouve sur sa propriété.
- Mr MOTTIN Patrick pour des aménagements qui se trouvent près de son lac.

**d) PC DEGRANGE Fabien pour construction d'un abri voiture et fermeture de l'abri existant en garage fermé**

Un complément d'information concernant les matériaux qui serviront à la fermeture du garage a été demandé.

#### **4.Travaux**

**a) Au bâtiment de l'école**, fente au sol de la terrasse sur les travaux d'étanchéité effectués en 2019. L'entreprise qui a effectué les travaux doit adresser un courrier pour fixer une date d'intervention ainsi que le processus qui sera mis en œuvre.

**b) Devis des menuiseries**

Un premier devis a été reçu pour le remplacement des menuiseries en bois du bâtiment de la mairie par des menuiseries aluminium. Il va être demandé d'autres devis.

**c) Synthèse des réponses reçues pour les travaux de voirie**

Il sera pris contact avec les entreprises CHEVAL et ECHEVIN afin d'organiser un rendez-vous sur le terrain avec des élus.

#### **5. Antenne relais**

En réponse au courrier de l'avocat de Mme GIRAUD : rejet du recours gracieux. Aucune demande de travaux de la part de SFR n'a été réceptionnée à ce jour.

#### **6. Questions et informations diverses**

**a) Ecole**, problème de garderie en début et en fin de journée. Voir pour rédaction d'une convention. Quelques enfants arrivent à 8h10 par le bus alors que le maître prend son poste à 8h25. Le problème se pose également le soir : sortie à 16h25 mais le bus ne revient qu'à 16h45. L'assemblée générale de l'APE qui se tient la semaine prochaine.

**b) Congrès des maires de la Drôme** le 19 octobre à la journée.

Les élus désireux d'y participer devront se faire connaître. La mairie ne prend pas en charge la participation de 40€ par personne.

**c) Nom du chemin** desservant la propriété Gil-Monneron, propositions des riverains. Différentes propositions sont parvenues à la mairie :

Impasse des Roseaux  
du Prieuré  
des Noyers  
de la Chapelle

Si certains ont des propositions à soumettre, ils sont les bienvenus.

- d) Réunion de la commission action sociale** le 26 octobre à 20h  
Pour cette première réunion de prise de contact, à titre consultatif, il sera possible d'étudier les options pour la parcelle communale du nouveau quartier (logements sociaux, intergénérationnels ou autres).
- e) Réunion PAADT** (Projet Agricole et Alimentaire de Territoire) qui s'est tenue le 14 septembre, il s'agit d'une commission de l'AGGLO qui s'occupe de divers sujets :
- mise en relation des producteurs avec des consommateurs.
  - faire en sorte que des terres redeviennent agricoles lors de ventes de propriétés.
  - mise en place jardins partagés.
  - cuisine centrale...
- f) Mise à jour de la liste électorale**  
Conformément à la loi, la commission de révision de la liste électorale s'est réunie le 14 septembre.
- g) Projet de convention** entre les écoles du RPI. Afin d'évaluer les frais liés aux écoles, une date de réunion reste à prévoir avec la commission école.
- h) DECI (Défense contre l'incendie)**  
Le projet établi par l'entreprise FPI sera remis fin octobre. Après étude et corrections nécessaires, il sera présenté au SDIS pour validation et en finalité il sera soumis au conseil.
- i) Réunion cantonale** et commande des panneaux prévus pour la sécurisation au niveau des amendes de police. Réponse de la commission d'attribution dans la semaine. Préparation d'une commande de panneaux de signalisation.
- j) Sentiers pédagogiques**, réunion le 12 octobre à 18h.
- k) Chemins ruraux**  
En début de séance, Mr Charve a fait part au conseil du fait que le dossier des chemins ruraux fermés par Mr Fraisse n'avance pas assez vite et il envisage d'en aviser Monsieur le Procureur de la République, en sa qualité d'élu.  
Suite au départ de Mr CHARVE en début de séance, un débat a eu lieu au sein du conseil municipal. Ce dernier a décidé qu'un courrier sera adressé à Mr Fraisse pour de lui demander de venir en mairie le 28 octobre à 9h, afin de lui faire part de la décision du conseil : réouverture des chemins ruraux 48/50/51 pour la fin d'année.

*Heure de fin : 23 h15*